

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 20

Absents : 6

- dont suppléé : 1

- dont représentés : 5

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-deux janvier deux mille vingt et un se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, MATTERA Wendy (*arrivée à la question n°7*), JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, GARNIER Louis Gabriel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MARTIN Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et FERRON Jean.

EXCUSES : Mme BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à Mme Sophie VAGINAY RICOURT, Mme BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme Sophie VAGINAY RICOURT, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel (*jusqu'à la question n°6*), OLIVERO Albert (*suppléé par M. MARTIN Jacques*), BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan et M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER RICHAUD Hélène.

Délibération n°2021/11

OBJET : FORTIFICATIONS : RECRUTEMENT DE VACATAIRES POUR DES VISITES PONCTUELLES DES FORTIFICATIONS.

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires ;

CONSIDERANT que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

CONSIDERANT que la CCVUSP est sollicitée pour des visites ponctuelles de fortifications en dehors de la période estivale et des vacances de la Toussaint pour lesquelles elle recrute habituellement des agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité ;

CONSIDERANT le caractère temporaire et à temps non-complet de ce besoin (au regard de la durée hebdomadaire du temps de travail) ;

CONSIDERANT la proposition de la Présidente de recruter des vacataires pour effectuer lesdites visites ponctuelles ;

CONSIDERANT la proposition de rémunérer la vacation sur la base d'un forfait de 65 € pour une visite de fortification simple et 75 € pour une visite de fortification dédoublée ;

Sur proposition du Vice-Président délégué au patrimoine culturel et naturel,
Après délibéré,

- **AUTORISE** la présidente à recruter des vacataires sur l'année 2021 ;
- **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base de 65 € par visite simple et 75 € par visite dédoublée ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget ;
- **AUTORISE** la présidente à signer tout document et acte afférent à ces recrutements ;

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT